

10 rue C.A. Duguet
60100 CREIL
amapdecreil@hotmail.fr
www.grainedamap.fr

Artisan fromager
60380 HERICOURT SUR THERAIN



**CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP
PRODUITS LAITIERS
du 19 novembre 2020 au 15 avril 2021**



Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP** de mars 2014 signée par chaque amapien-ne et chaque paysan-ne, et notamment :

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN-NE :

- ✓ Être adhérent-e à l'association «GRAINE D'AMAP».
- ✓ Pré-financer la production.
- ✓ Assurer au moins une permanence sur le lieu de livraison.
- ✓ Se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement.
- ✓ Gérer le partage éventuel de son panier.
- ✓ Planifier ses retards et absences aux livraisons (en cas d'absence non prévue, aucun remboursement ne sera opéré)

ENGAGEMENTS DE L'ARTISAN FROMAGER PARTENAIRE :

- ✓ Livrer deux fois par mois des produits laitiers de qualité, produits localement.
- ✓ Être présent sur le lieu de livraison.
- ✓ Donner régulièrement des nouvelles de sa production.
- ✓ Accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.
- ✓ Être transparent sur le mode de fonctionnement de fixation du prix et sur ses méthodes de travail

ENGAGEMENTS COMMUNS :

- ✓ Participer aux réunions de bilan de fin de saison.
- ✓ Informer le collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. (aléas climatiques, ravageurs, ...)

COORDONNEES DE L'AMAPIEN-NE

NOM PRENOM :	N° de Téléphone :
ADRESSE :	ADRESSE MAIL :

CONSTITUTION DES PANIERS :

Ce contrat vous permet d'avoir un panier à 11€ le premier et le troisième jeudi de chaque mois. Vous avez le choix entre cinq compositions de panier, vous inscrirez votre choix lors des distributions pour la livraison suivante. Le cas échéant, un panier n°1 sera préparé par défaut.

PERIODE DES LIVRAISONS :

- ➡ Du jeudi 19 novembre 2020 au jeudi 15 avril 2021
- ➡ 11 livraisons de paniers

LIEU & HORAIRES DES LIVRAISONS :

- ➡ Devant le Grain de Café place St Médard à Creil
- ➡ De 18H30 à 19H30

CHOIX DU PANIER

PANIER LAIT N°1 : ¼ DE TOMME, 1 BRAY PICARD

PANIER LAIT N°2 : ¼ DE TOMME, 1 CREME FRAICHE 25CL

PANIER LAIT N°3 : 1 YAOURT 50CL, 1 FROMAGE BLANC ½ ECREME 50CL, 1 CREME FRAICHE 25CL, 1 FONTENOT (OU SULLYBERT)

PANIER LAIT N°4 : 1 BRAY, 1 YAOURT 50 CL, 1 P'TIT LULU , 1 FONTENOT (OU SULLYBERT)

PANIER LAIT N°5 : 1L DE LAIT, 2 YAOURTS 50CL, 2 FROMAGES BLANCS ½ ECREME 50CL

*La tomme est au foin ou au cidre à la discrétion de Jean-Marie Beaudoin

DLC: 5 jours pour le lait, 7 jours pour les petits frais, les sully et fontenots, 15 jours pour les produits de crèmerie.

DLUO : 8 semaines pour les Bray et les tommes

Lait: **lait cru** entier et bio de vache

Yaourt: **lait** entier et bio de vache et ferments

Crème fraîche: crème de **lait cru** et bio de vache et ferments

Fromage blanc: **lait cru** entier et bio de vache et ferments et présure

Sully: **lait cru** entier et bio de vache et ferments et présure et sel

Fontenot : **lait cru** entier et bio de vache et ferments et présure et sel

Bray: **lait cru** entier et bio de vache et ferments et présure et sel

Tomme foin: **lait cru** entier et bio de vache et ferments et présure et sel et foin bio

Tomme cidre: **lait cru** entier et bio de vache et ferments et présure et sel et cidre bio

REGLEMENT DE LA SAISON

(CHEQUE(S) A L'ORDRE DE JEAN-MARIE BEAUDOIN)

1 chèque de 121€

Encaissé vers le 19 novembre 2020

2 chèques de 60,50€

Encaissé vers le 19 novembre 2020

et vers le 04 février 2021

2 chèques de 40€

Encaissé vers le 19 novembre 2020

et 1 chèque de 41€

vers le 07 janvier 2021

et vers le 04 mars 2021

SIGNATURES

L'AMAPIEN-NE

L'ARTISAN FROMAGER

Jean-Marie Beaudoin

FAIT À :

DATE :

FAIT À :

DATE :

Référent : Christine Mouchel 06 09 30 96 21 christinemouchel@netc.fr

CHOIX DU PANIER POUR LE 19 novembre 2020 :